



DIRECTION RÉGIONALE
GUADELOUPE

Immeuble Café Center
Rue Ferdinand Forest
97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05 90 26 78 05
Télécopie : 05 90 26 87 15
e-mail : ademe.guadeloupe@ademe.fr
www.guadeloupe.ademe.fr
Ref : 139/2018/JR/MT

Baie-Mahault, le 23 avril 2018,

Monsieur le Maire
Ville de Petit-Bourg
1 Rue Etienne PORTECOP
97170 PETIT-BOURG

Objet : Avis de l'ADEME sur le PLU de Petit-Bourg

Monsieur le Maire,

L'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie a récemment été sollicitée par vos services pour donner un avis sur le Plan Local de l'Urbanisme de la ville de Petit-Bourg arrêté le 30 janvier 2018. Suite à la lecture et à l'analyse du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et des Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui en découlent, l'ADEME émet un avis favorable sur celui-ci.

En particulier, les deux objectifs stratégiques « Assurer un développement du territoire équilibré par la mise en valeur du patrimoine de l'arrière-pays vert, de la plaine agricole et du littoral » et « Conforter le Bourg en un centre urbain moderne et dynamique au sein d'un territoire structuré et maillé » affichent l'objectif de limiter l'étalement urbain grâce à un centre-bourg dynamique et agréable entouré par un territoire laissant une place certaine à la nature. C'est une vision que l'ADEME partage.

L'Agence note avec satisfaction que l'OAP du quartier de Saint-Jean, lauréate de l'appel à projets de l'ADEME et de la Région « Adaptation au changement climatique » et « Approche Environnementale de l'Urbanisme » et que l'OAP de Tabanon, lauréate de l'appel à projets « Approche Urbaine Durable » contiennent des dispositions propres à encourager des démarches d'urbanisme durable favorisant d'une part la redynamisation du centre-bourg et d'autre part l'urbanisation maîtrisée et à haute qualité environnementale d'un secteur voué à se développer.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Jérôme ROCH

Directeur Régional